



AVENIR CYCLISTE CHATELLERAUDAIS

Comité Nouvelle Aquitaine

Siège : Maison des Sport – 21 rue Abbé Lalanne – 86100 Châtelleraudais



Association loi 1901 - Siret 414 981 589 000 16

Président : Michel SOULAT – Tél. : 06.81.71.14.18 – mail : mmsoulat@orange.fr

Règlement du Challenge des Chronos de l'Avenir Cycliste Châtelleraudais

Objectif :

Pour favoriser la promotion du **Contre La Montre** chez les jeunes, l'**Avenir Cycliste Châtelleraudais** organise un challenge du CLM sur ses épreuves du calendrier 2022

Article 1 : Catégories

Ce challenge est ouvert à tous les concurrents minimes, cadets, filles et garçons, licenciés à la FFC, quelque soit le club d'appartenance du coureur

Article 2 :

Les épreuves comptant pour ce challenge sont les épreuves organisées par l'**Avenir Cycliste Châtelleraudais** ayant un **Contre La Montre**

Article 3 : Epreuves du Challenge

- Dimanche 27 mars 2^{ème} Trophée Sylvain Chavanel - Futuroscope
- Dimanche 8 mai Circuit des Vignes - Marigny-Brizay
- Samedi 23 juillet Chenevelles
- Samedi 10 septembre Chronos Châtelleraudais - Senillé-Saint-Sauveur

Article 4 : Engagements

Les engagements se feront via CicleWeb de la Fédération Française de Cyclisme

Article 5 : Attribution des points

Des points seront attribués aux 20 premiers du Contre La Montre de chaque épreuve

Place :	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Points :	50	42	36	32	30	28	26	24	22	20	18	16	14	12	10	8	6	5	4	3

Pour toutes les épreuves, il sera attribué 2 points de fidélité à tous les coureurs classés au-delà de la 20^{ème} place

Article 6 :

Ces classements seront gérés par l'**Avenir Cycliste Châtelleraudais**

Article 7 : Classement

Seul le classement officiel validé par les arbitres, comptera pour l'établissement des points

Article 8 :

Sera désigné vainqueur de sa catégorie, le coureur ayant le plus de points à l'issue de la dernière course.

Article 9 : Ex-aequo

En cas d'égalité de points au classement général, c'est le classement de la dernière épreuve qui sera prépondérant

Article 10 :

Un coureur ne participant pas à une épreuve ne sera pas exclu du classement

Article 11 : Matériel

Pour toutes ces épreuves, ne seront autorisés que le matériel et vélo traditionnels

Article 12 : Classements Généraux et Annexes

Les classements seront affichés après l'arrivée de chaque course

Les classements généraux seront diffusés sur

- Facebook
- Site de l'Avenir Cycliste Châtelleraudais (<http://acchatellerault.free.fr>)
- Presse

Article 13 :

La remise des récompenses se fera à l'issue de la dernière épreuve, le « **Chronos Châtelleraudais** »
Des récompenses, en nature et bons d'achat, seront attribuées au 10 premiers du classement général.
